



Demolition d'une maison abandonnée

Par **emilie60**, le **01/12/2014** à **18:38**

Bonjour,

Depuis juillet nous sommes embeté par une maison qui soit a moitié écroulé depuis la mairie ne fait pas grand chose. Maintenant ils ont décidé de la démolir avec l'hiver qui approche le soucis ils veulent enlever le pignon de la maison qui veut dire que dans notre cour plus de mur . Je voudrais savoir si la mairie est dans leur droit et a qui les frais pour reconstruire un mur .

Merci